Berne

Autor(en): **Marchand, Marcel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **24 (1933)**

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-112059

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique de la Suisse romande.

Berne.

Université. — Les cours de l'Université de Berne ont été suivis en 1932 par 2055 personnes, parmi lesquelles nous remarquons 1436 étudiants de nos différents cantons, 243 des pays étrangers et 376 auditeurs. Il vous souvient de la polémique assez vive engagée lors de la nomination du successeur de M. de Reynold à la chaire de français, qui, tout conservateur-catholique qu'il est, avait su gagner la confiance des étudiants, grâce à ses idées originales, à ses vues élevées sur la plupart des grands écrivains, à l'humour qu'il mettait dans ses cours, aux bons mots dont il les assaisonnait. Depuis que M. Pierre Kohler a accepté de le remplacer, tout est rentré dans le calme et les étudiants jurassiens ont plaisir et profit à suivre ses leçons.

La Faculté de droit a compté 770 étudiants pendant le dernier semestre ; celle de médecine 433, de vétérinaires 45, de philosophie plus de 700. Pour ce qui nous concerne, tout en étant heureux et fier de constater la renommée grandissante de notre Université, nous regrettons toutefois que tant de jeunes gens se lancent dans les études, alors que les carrières libérales sont encombrées, que les métiers manuels sont délaissés de plus en plus, que la terre, cette mère nourricière par excellence, manque de bras et que nos villages se dépeuplent au profit des villes. Il y a quelque cinquante ans, le district de Moutier, par exemple, avait deux médecins, trois avocats et notaires. Aujourd'hui, il est vrai que la population a augmenté, ils sont dix fois plus nombreux et la plupart d'entre eux, tout actifs et sérieux qu'ils sont, ont peine à joindre les deux bouts à la fin de l'année. Et ce que nous disons pour ce district peut s'appliquer à tous les districts bernois. Croyez bien que nous n'en avons pas contre ces honorables citoyens et leurs professions, mais n'est-il pas permis de gémir sur l'erreur des parents qui désirent que leurs enfants soient plus heureux qu'eux, alors même que jamais le pain ne manque dans la huche ?

Quelques Jurassiens enseignent à l'Université de Berne, parmi lesquels nous remarquons le Dr Louis Crelier, de Berne ; Dr Henri Mouttet, aujourd'hui conseiller d'Etat et aux Etats, de Courchapoix ; Dr Comment Albert, de Courgenay ; Dr Borle Henri, de Renan ; Dr Tièche Edouard, de Reconvilier ; Dr Ritzenmelen Charles, de Courgenay ; Dr Carnat Germain, de St-Brais ; de Roche Charles, de Roches.

Vous n'ignorez pas que l'Université fêtera le centenaire de sa fondation l'an qui vient. Toutes les commissions sont au travail, car elles désirent que cette belle manifestation soit digne des sacrifices que le peuple bernois lui a consentis sans lésiner jamais, digne des célébrités qui y ont enseigné, digne des citoyens éminents qu'elle a formés. Il est vrai que l'état de nos finances donne lieu à de sérieuses réflexions, mais ni le Grand Conseil, ni la Commission d'économie publique et ni le Conseil d'Etat ne feront des façons pour lui accorder les crédits nécessaires. A cet effet, nos autorités n'ont qu'à suivre l'exemple de la ville et du canton de Zurich à l'occasion des fêtes du centenaire de leur Université.

Les étudiants jurassiens, assez nombreux, suivent les cours de l'Université, car la ville de Berne, qui les voit de bon œil, leur offre des avantages nombreux. Après quelques semestres passés dans la ville fédérale, plusieurs d'entre eux vont continuer leurs études à Lausanne ou à Genève, à Neuchâtel ou à Fribourg. Il va sans dire que les étudiants jurassiens ne jouissent pas des mêmes facilités que ceux de la ville et des environs qui font leurs études avec le moins de frais possible, car ils peuvent rentrer chaque jour dans leurs familles.

* * *

Que si les Jurassiens n'ont pas d'Université chez eux, ils ont l'Ecole cantonale comme compensation, pour laquelle l'Etat fait de grands sacrifices, bien utilisés. Elle comprend un progymnase, un gymnase avec section littéraire et section scientifique, et une Ecole de commerce dans quoi les jeunes gens peuvent obtenir une maturité. La ville de Porrentruy lui verse une subvention annuelle d'environ 45 000 francs. Cet établissement, depuis la crise horlogère, a plus d'élèves qu'autrefois et le nombre ira en augmentant si la situation commerciale et industrielle ne s'améliore pas. Il convient de dire qu'environ les trois quarts des jeunes gens viennent du district de Porrentruy. Les locaux sont insuffisants, il faut le reconnaître, et le Gouvernement bernois, qui a construit des palais scolaires destinés surtout aux écoles d'agriculture — nous le félicitons de sa largesse et nous n'en sommes pas jaloux — n'oubliera pas que l'Ecole cantonale a

besoin d'un nouveau bâtiment pour qu'elle puisse donner plus d'extension à ses cabinets de physique et de chimie, avoir une salle de dessin moderne, une aula et dédoubler les classes. Que les songe-creux cessent de caresser la chimère et tout ira pour le mieux. Mais auront-ils assez de bon sens pour le faire ? Nous aurions mauvaise grâce d'en douter. Avec les maîtres distingués que l'Ecole cantonale possède, leur esprit de sacrifice et leur enthousiasme, cet établissement ne cessera de progresser. Pour cela, il est désirable qu'il travaille dans un esprit de paix et de bienveillance, surtout envers les autres établissements scolaires. Qui trop embrasse mal étreint.

* * *

Porrentruy possède une section pour la formation de maîtresses d'école ménagère qui est annexée à l'Ecole secondaire des filles. L'an dernier, dix candidates ont obtenu leur brevet et la plupart d'entre elles sont parvenues à se placer tout de suite. L'inspectrice fédérale, la commission des examens, celle de surveillance ont constaté avec satisfaction les excellents résultats des examens et ont vivement félicité le corps enseignant, entre autres son directeur, M. Feignoux, de Burtigny. Plus de quarante jeunes filles s'étaient fait inscrire pour un nouveau cours de deux ans. Dix furent acceptées.

A côté de l'école pour maîtresses d'école ménagère, placée sous la direction énergique, mais pleine de tact et de savoir faire, de patience toujours, de Mlle Marie Viatte, l'Ecole secondaire a institué des cours obligatoires pour les filles de nos écoles moyennes et primaires. Heureux de constater les progrès de leurs enfants, de les voir au travail au logis dans la préparation des repas et dans leurs achats aux magasins et aux marchés, les parents regrettent que les autorités n'aient pas songé plus tôt à cette institution, mais ils regrettent surtout qu'ils aient montré tant de mauvaise volonté au début pour y envoyer leurs jeunes filles. Il convient de dire que dans les localités importantes du Jura, des cours ménagers existent depuis quelques années. Malheureusement, depuis la crise, plusieurs villages ont dû renoncer au désir d'en établir.

* * *

La création d'une nouvelle classe à l'Ecole normale des institutrices, à Delémont, a nécessité de nombreuses transformations et réparations, ce qui a quelque peu fait perdre de son charme à la disposition intérieure de ce coquet bâtiment. Le temps des études a été porté de trois à quatre ans. M. Henri Schaller, directeur du Progymnase de Delémont, y fut appelé pour enseigner le

français, le chant et la gymnastique. Le Conseil d'Etat ne pouvait faire un meilleur choix. Homme d'école distingué, au courant des nouvelles méthodes, sans pour tout autant négliger les anciennes qui ont donné de bons résultats et formé des citoyens éclairés, collègue aimable, bienveillant, M. Schaller aura plaisir à seconder son directeur, M. le Dr H. Sautebin, qui a malheureusement perdu sa femme, une personne accomplie pour la direction d'un économat. Courageusement, notre ami s'est remis au travail et il a choisi sa belle-fille pour remplacer celle qui est partie trop tôt, personne très entendue dans la direction d'un grand ménage.

M. Marchand, depuis trente-deux ans et demi directeur de l'Ecole normale des instituteurs du Jura, a donné sa démission le printemps dernier. Voici ce qu'il écrivait dans un journal : « De 1906 jusqu'à ce jour, plus de quatre cents jeunes gens ont quitté l'établissement. Parmi eux, quatre-vingt-deux sont fils d'instituteurs ; cent trente-sept d'horlogers ; septante-cinq de cultivateurs ; douze de fonctionnaires ; sept d'aubergistes ; huit de menuisiers ; un d'entrepreneur en bâtiments ; un de rentier ; deux de bûcherons ; un de peintureur ; deux de ferblantiers ; trois d'imprimeurs ; deux de secrétaires de préfecture ; quatre de fromagers ; deux de boulangers ; un de poêlier-fumiste ; un de sellier-tapissier ; un de maréchal ; un de tonnelier ; un d'horticulteur ; un de marchand-tailleur ; un de comptable ; quatre de pasteurs.

» Les familles qui envoient leurs fils à l'Ecole normale sont des personnes de modeste aisance, d'honnêtes travailleurs. Quatre années d'études n'entraînent pas des dépenses trop onéreuses pour eux, d'autant plus que l'Etat fait des sacrifices pour les aider. Mais quels sont les lieux de recrutement ? Plus de nonante pour cent des jeunes gens viennent de la campagne, des villages du Jura, tout petits qu'ils sont. Les riches, les avocats, les notaires et les médecins n'ont pas de goût pour l'enseignement. La condition d'instituteur leur paraît trop modeste — c'est leur droit — et ce serait pour eux déchoir de leur rang que d'envoyer leurs fils dans une école normale. Ces messieurs ne peuvent assez exalter la beauté et la noblesse de notre vocation avant les élections, dans les fêtes de tir, de musique et de chant, puis ils boivent au Léthé à longs traits. Ne disent-ils pas souvent que les instituteurs ne sont pas des gens pratiques ? Non, ils ne le sont pas pour brasser les affaires, gagner beaucoup d'argent, en faire leur dieu. En dehors de leur classe, ils travaillent surtout pour l'amour de Dieu... Bah ! les coups d'épingle ne leur ont jamais fait de tort et il est même nécessaire qu'ils en reçoivent quelquefois. Des yeux bleus ou bruns qui vous regardent avec affection, des visages qui s'éclairent de

je ne sais quoi de joyeux, un sourire qui les embellit, des mains qui se tendent vers vous, des poitrines qui se gonflent d'enthousiasme, des âmes qui s'éveillent au beau et au bien, des esprits et des cœurs qui gagnent en profondeur et en tendresse, voilà la plus enviable des récompenses.

» Il me souvient toujours de la joie que m'a procurée une enfant qui vint à ma rencontre et que j'avais vue dans une de mes visites de classe. Me prenant par la main, elle la serra bien fort dans les siennes et me dit : « Monsieur, je vous aime bien ! Vous m'avez aidé à faire mes problèmes. » Elle se perdit au milieu de ses compagnes qui jouaient pendant la récréation. Une bagatelle, direz-vous ? Pour moi, pas. Un autre caillou blanc dans ma longue carrière. Me promenant à la Perche — une des promenades des gens de Porrentruy — je fis la rencontre d'un vieillard — un inconnu — qui s'arrêta devant moi, me tendit la main que je pris sans façon et me dit : « Vous avez eu mon petit-fils chez vous. Vous l'avez encouragé au travail et au bien. Maintenant, il est instituteur. Merci, merci et que la Vierge vous protège ! » Il s'en alla à petits pas et disparut à un tournant du sentier pendant que je le suivais du regard, ému de cette marque de reconnaissance. « J'ai lutté, m'écrivait un collègue, et je crois fermement que le souvenir des bonnes heures d'optimisme des réunions du dimanche matin à l'Ecole normale a été pour moi le levier qui soulève au-dessus du désespoir. » Un autre s'exprimait ainsi dans une lettre : « Si l'éloignement m'a empêché de vous revoir souvent, votre souvenir et vos conseils sont restés vivants en moi. Si tous les instituteurs comprenaient la grandeur du beau, du bien et du sentiment religieux que vous avez toujours enseignée, il n'y aurait rien à craindre pour l'avenir de notre cher pays. » Que de pareils témoignages sont supérieurs à des billets bleus !

» Arrêtons-nous... Il est certain que mon corbillon est rempli de ces cailloux blancs. Entre nous, j'ai aussi une immense hotte dans quoi l'ingratitude tient toute la place. Peu me chaut, car « n'est-ce pas chose royale, quand on a fait le bien, d'entendre dire du mal de soi ? »

« ...Les jeunes gens qui entrent dans l'enseignement courent à leur tâche avec zèle et enthousiasme. A part quelques exceptions, tous font honneur à l'Ecole normale. A la tête de sociétés de chant, de gymnastique, de fanfares, ils les conduisent de progrès en progrès, de succès en succès. Membres de conseils de paroisse, pasteurs, prêtres, organistes, souvent maires, arboriculteurs, apiculteurs, partout ils accomplissent leur devoir, donnent l'exemple d'un complet désintéressement. Par les beaux jours, ils étudient de tout leur cœur et, surviennent les heures d'orage, ils

trouvent en eux la force de sourire. Très rarement, vous en rencontrez qui pratiquent l'amitié du pharmacien Homais, enseignent l'antipatriotisme à leurs élèves, cherchent à les déchristianiser. Malgré tout, dans le fond de leur cœur subsiste comme une cité de Dieu où ils ne permettent jamais qu'on pénètre avec un sourire narquois. J'en atteste tous ceux qui vivent avec eux ; j'en atteste leurs anciens élèves ; j'en atteste même leurs adversaires, voire leurs ennemis. Pendant la tourmente de 1914 à 1918, les avez-vous entendus se plaindre alors qu'ils avaient des traitements de misère et que plusieurs d'entre eux ont failli se perdre de dettes ? Artisans, horlogers, ouvriers dans les fabriques de munitions ou la construction de machines de précision, paysans, tous gagnaient cinq fois plus qu'eux. C'était pour ceux-ci jours d'abondance, pour ceux-là jours de disette. Et, aujourd'hui déjà, on trouve qu'ils gagnent trop. Hélas !...

» Dans nos bataillons jurassiens, ils prêchent d'exemple en servant la Patrie avec dévouement. N'a-t-on pas constaté à un moment donné que nos bataillons avaient à leur tête des instituteurs ? S'est-on jamais plaint de leur conduite envers le soldat ? Ne furent-ils pas toujours les premiers au travail et les derniers au repos ? Je sais ce que m'a dit un des chefs de notre armée au sujet de mes anciens élèves et j'en ai le cœur tout ensoleillé.

» Quoi qu'il en soit, la vie me fut amène grâce à vous, mes chers collègues, la plupart de mes anciens élèves. Merci de la sympathie que vous me témoignez, du zèle que vous apportez dans l'accomplissement de votre tâche, de l'enthousiasme qui vous soutient dans votre carrière très pénible parfois, de la façon distinguée avec laquelle vous servez la Patrie, car la Patrie « c'est la conscience d'avoir fait ensemble de grandes choses.»

M. Virgile Moine, docteur ès lettres, maître à l'Ecole secondaire de Saignelégier, excellent homme d'école, auteur de plusieurs études géographiques, historiques et pédagogiques, a été désigné par le gouvernement pour remplacer le soussigné. Il avait un concurrent très sérieux en la personne de M. le Dr Charles Junod, professeur aux Ecoles normales d'Hofwil et de Berne. Ils furent de nos élèves et nous n'avions à prendre le parti de l'un ou de l'autre, car nous les aimons tous les deux et nous apprécions leur belle et fructueuse activité dans le domaine scolaire.

* * *

En janvier de cette année, la Direction des affaires sanitaires et celle de l'Instruction publique ont pris une décision que nous ne saurions qu'approuver. Il s'agit du service médical dans les écoles et dans les établissements publics et privés du canton. Ces direc-

tions ne font qu'appliquer les articles 14, 15 et 16 de l'Ordonnance cantonale du 29 mars 1932, dans laquelle il est demandé l'exécution des actes législatifs fédéraux et cantonaux sur la lutte contre la tuberculose. En voici la teneur :

1° Chaque année, tous les enfants atteignant l'âge de scolarité, de même que les élèves de 4e ou de 5e et de dernière années des écoles primaires et secondaires, des progymnases et des établissements spéciaux, doivent être examinés par un médecin que désigne l'autorité de surveillance de l'école ou de l'établissement.

2° La visite des enfants atteignant l'âge de scolarité a lieu pendant le premier trimestre scolaire, de façon qu'au besoin on puisse, à temps, renvoyer les élèves d'une année ou accorder les dispenses nécessaires. Dans les cas douteux, il est indiqué de procéder à une nouvelle visite au bout de deux mois environ.

3° La visite des élèves des 4e ou 5e années scolaires est faite pendant le semestre d'hiver, avant l'entrée dans les écoles moyennes.

4° La dernière visite a lieu, eu égard au choix d'une profession, avant le nouvel-an.

5° Le médecin scolaire surveille également l'état de santé des séries d'élèves dont il n'est pas fait mention sous N° 1 ci-dessus, en visitant les classes une fois par année et conférant avec les maîtres.

6° Lorsqu'un contrôle spécial des élèves ou un traitement médical est nécessaire, le médecin scolaire communique ses constatations aux parents (dans les établissements, au directeur). Les enfants atteints de défauts de la vue ou de l'ouïe, d'affections dentaires ou de troubles psychiques, doivent autant que possible être confiés aux soins de spécialistes.

7° Le résultat des visites sanitaires est consigné dans la fiche médicale scolaire (feuille personnelle), qu'on se procurera à la Librairie de l'Etat. Les fiches médicales restent en mains du médecin scolaire et, en cas de mutation, sont transmises au nouveau médecin compétent. Elles sont conservées par les médecins pendant au moins cinq ans encore après la sortie de l'école des élèves.

8° Il sera présenté aux inspecteurs scolaires, à l'intention de la Direction de l'instruction publique et pour être transmis à celle des affaires sanitaires, un rapport sommaire sur le résultat de chacune des visites mentionnées sous les Nos 2, 3 et 4. Les inspecteurs remettent aux médecins les formules nécessaires à cet effet.

9° Le médecin scolaire a, en outre, les tâches suivantes :

a) Il donne son avis sur le transfert d'élèves dans une classe spéciale ou un établissement ;

b) il procède, de concert avec la commission d'école et le corps enseignant, au choix des enfants qui seront envoyés dans des foyers ou colonies de vacances ;

c) il conseille les autorités des écoles dans les questions d'hygiène scolaire (maladies infectieuses, épidémies, installations hygiéniques des bâtiments d'école), leur soumet ses propositions à ce sujet et leur prête son concours pour l'application de mesures ordonnées dans l'intérêt de l'hygiène scolaire et populaire.

Il est renvoyé, pour le surplus, à l'ordonnance du Conseil exécutif du 14 août 1925, concernant les mesures à prendre contre les maladies contagieuses.

10° Les honoraires des médecins scolaires pour l'exécution des tâches spécifiées aux Nos 1, 5 et 9 doivent être de 1 fr. par an et par élève (nombre total des élèves). Dans des cas spéciaux, par exemple pour les communes de quelque importance, les honoraires du médecin scolaire peuvent être fixés par un arrangement particulier.

Sur requête motivée, le canton et la Confédération peuvent contribuer aux frais par une subvention de 8 à 10 % (art. 30 de l'ordonnance cantonale du 29 mars 1932). Les demandes seront adressées à la Direction cantonale des affaires sanitaires.

11° Les instituteurs et institutrices doivent préparer les fiches médicales de leurs élèves (inscription des nom, prénom, date de naissance, etc.) avant les visites et, lors de celles-ci, prêter leur concours au médecin scolaire, auquel ils communiqueront aussi les mutations qui se produiraient.

12° Les autorités scolaires et celles des établissements spéciaux communiqueront aux inspecteurs d'école, au plus tard pour fin février 1933, les noms des médecins chargés de procéder aux visites. Les inspecteurs seront informés à temps de tout changement à cet égard.

13° Les visites médicales prescrites par la présente décision auront lieu pour la première fois durant l'année scolaire 1933-1934.

Berne, octobre 1932.

Le directeur de l'instruction publique,
RUDOLF.

La Direction des affaires sanitaires adhère au présent projet.

Et ci-joint la fiche à remplir sur l'état de santé des écoliers et à envoyer à l'inspecteur des écoles.

Nombre total des élèves de ... année scolaire examinés = ...
Nombre total des élèves de 1re année renvoyés à plus tard = ...
Nombre total des élèves :
de forte constitution = ... de moyenne constitution = ... débiles = ...
Elèves atteints de troubles ou d'affections :
1. Défauts de la vue = ... dont à un haut degré = ...
2. Défauts de l'ouïe = ... dont à un haut degré = ...
3. Vices d'élocution = ... dont bègues = ...
4. Végétations adénoïdes = ...
5. Carie dentaire = ... dont peu prononcée = ... très prononcée = ...
Dentures saines = ...
Dentures traitées = ...
6. Goitre prononcé = ...
Fonctionnement défectueux de la glande thyroïde = ...
7. Maintien défectueux du corps = ...
8. Troubles cardiaques = ...
9. Troubles pulmonaires = ...
10. Particulièrement suspects de tuberculose (pulmonaire ou autre) = ...
Nombre des enfants réagissant à la tuberculine = ...
11. Affections cutanées (parasitaires et autres) = ...

12. Hernies = ...
13. Troubles nerveux et psychiques = ...
dont : épilepsie = ... danse de Saint-Guy = ... paralysies = ...
faiblesse d'esprit = ... idiotie = ...
14. Autres troubles :.....
.....

Nom de la commune scolaire .....
Date .....
Signature du médecin scolaire .....

Il y aurait encore bien d'autres questions à soulever, entre autres celle des sociétés d'enfants. De partout on se plaint que les liens de la famille se relâchent, que les jeunes gens et même les enfants ne se plaisent plus au logis, que presque toutes les soirées de la semaine les réclament pour ceci ou cela, que le foyer devient de plus en plus vide et froid, par suite du zèle intempestif souvent de personnes qui s'ingénient à fonder des groupements d'enfants pour leur apprendre des choses mirifiques. Mais le sourire d'une mère, n'est-ce pas le suprême réconfort, mais son regard doux, parfois sévère, ne parle-t-il pas plus au cœur que toutes les causeries possibles, mais sa voix si prenante, si persuasive n'élève-t-elle pas l'âme plus qu'un prétendu beau discours tendancieux ? Il me souvient encore de mes soirées d'enfant auprès d'un père qui m'apprenait mes devoirs d'école, m'aidait à construire une maison faite de blocs de hêtre, ou bien encore des châteaux forts, parfois un lac, avec une cuvette d'argile remplie d'eau, sur laquelle voguait une nacelle en carton, car ce travail me plaisait, le chemin creux près de Kusnacht, par où allait passer Gessler qu'attendait Guillaume Tell caché dans le fourré... Les beaux moments que je vivais ! Maman, souriante, nous aidait de ses conseils. Ces heures inoubliables valaient mille fois mieux que toutes les sociétés d'enfants. Les temps ont changé, hélas ! c'est vrai, mais le cœur d'une mère est toujours le même, papa aime encore son enfant. Malheureusement, ils n'ont pas eu les mêmes joies que les gosses de mon âge ont éprouvées, car sont venues les sociétés d'enfants qui ont voulu faire mieux que la famille. Faire mieux que la famille, quelle tâche immense, surhumaine !...

On agite aussi la question de l'écriture dans nos écoles, mais nous préférons renvoyer cette étude à l'an qui vient. Qu'il nous suffise de dire que le Synode scolaire bernois s'en est occupé dans une assemblée générale du 26 novembre 1932, mais qu'il n'a pu accepter les conclusions du rapport de M. Rothen, directeur de l'école de Monbijou à Berne, car la question lui a paru trop complexe pour se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre méthode d'écriture, d'autant plus que l'écriture anglaise a donné

toute satisfaction jusqu'à ce jour. Il faudrait que l'on fît des expériences pendant cinq ans au moins dans nos écoles d'application et seulement alors il serait possible de se prononcer en connaissance de cause sur la valeur de tel ou tel système. A vrai dire, plusieurs nous paraissent très intéressants, présentent des lettres aux formes harmonieuses, permettent d'écrire des pages qui flattent l'œil, de faire des dessins originaux sans grand'peine, mais encore faut-il du temps pour y arriver, et nous sommes à nous demander comment les enfants parviendront à présenter un travail convenable dans une dictée par exemple. Les modèles et les pages d'écriture faites par des écoliers nous ont plu, toutefois nous aurions aimé voir non seulement quelques pages de travaux écrits, mais tous les cahiers d'une année.

Porrentruy, 14 juin 1933. Marcel MARCHAND.

Fribourg.

Le précédent *Annuaire* n'avait point encore paru quand survint, à Fribourg, un événement qui a rempli notre année scolaire 1932-33 et qui doit, partant, se traduire largement dans cette chronique.

Novembre dernier, en effet, a débuté sous l'impression d'une sensationnelle nouvelle : la démission d'un magistrat dont quelques intimes avaient recueilli la confidence. Bientôt, ce mystère devint le secret de tous et, le 6 novembre, la population de Fribourg apprenait avec stupeur qu'il s'agissait de l'éloignement définitif de M. le conseiller d'Etat Perrier. Le chef de notre dicastère de l'Instruction publique venait de renoncer aux charges publiques, aux honneurs et aux distinctions qui convenaient si bien à ses talents et à ses qualités d'esprit et de cœur, pour aller s'abriter, au soir de ses jours, dans une solitude bénédictine du Morvan, l'abbaye Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire.

Journaux et revues ont commenté à l'envi cette retraite et, par delà nos frontières, de bienveillantes appréciations de la presse soulignèrent la décison d'un homme d'Etat qui, sur le plan international, s'était fait une renommée. N'avait-il pas présidé, avec autorité, une section de cette Conférence du désarmement bientôt légendaire, puisqu'elle semble, comme la toile de Pénélope, recommencer toujours et ne conclure jamais ?

Que de gloses, cependant, autour de cette disparition ! Pourquoi M. Perrier a-t-il abandonné sa fonction aimée de directeur de nos écoles où il avait acquis une expérience de sept ans et où il lui était donné de collaborer à l'œuvre de son vénéré prédéces-